



# Stat'ur conjoncture

Hauts-de-France

N°46 – Mars 2025

## Une baisse des effectifs salariés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 en Hauts-de-France, un peu moins marquée que sur l'ensemble de la France

Le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 est marqué par une baisse généralisée des effectifs salariés privés dans toutes les régions métropolitaines (- 0,3 % en métropole). Les Hauts-de-France ont mieux résisté avec une baisse de 0,2 % soit une perte de 3 850 postes. Tous les départements enregistrent des baisses, la Somme étant la seule exception avec une légère hausse de 60 postes.

L'hébergement-restauration a été l'un des rares secteurs à afficher une croissance, avec une augmentation de 0,3 % de ses effectifs au dernier trimestre, contribuant à une hausse annuelle de 1,5 %. En revanche, le secteur de la construction

a subi une baisse de 0,5 % ce trimestre, soit une perte de 650 postes. Les services ont également enregistré une diminution de 0,2 % de ses effectifs, mettant fin à 4 trimestres consécutifs de croissance.

L'industrie n'a pas été épargnée, avec une baisse notable des effectifs, notamment dans l'industrie automobile (- 1,4 %) et dans la fabrication de produits minéraux non métalliques (- 1,2 %).

*Depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés produits dans le cadre de cette publication intègrent les apprentis.*

### Les effectifs salariés diminuent dans toutes les régions métropolitaines

L'année 2024 se termine par un dernier trimestre morose sur le front de l'emploi en France : toutes les régions voient leurs effectifs salariés privés diminuer, les baisses allant de - 0,2 % à - 0,5 %. Sur un an, avec une diminution de 0,1 % et 22 500 postes supprimés, le bilan national est en léger repli.

Dans ce contexte national pessimiste, avec une baisse de - 0,2 %, les effectifs salariés privés résistent légèrement mieux en Hauts-de-France. Sur 3 mois, la région a tout de même perdu 3 850 postes et ce sur la quasi-totalité des départements. Seule la Somme parvient à maintenir son niveau d'emplois sur le trimestre et enregistre même une timide progression de 60 postes.

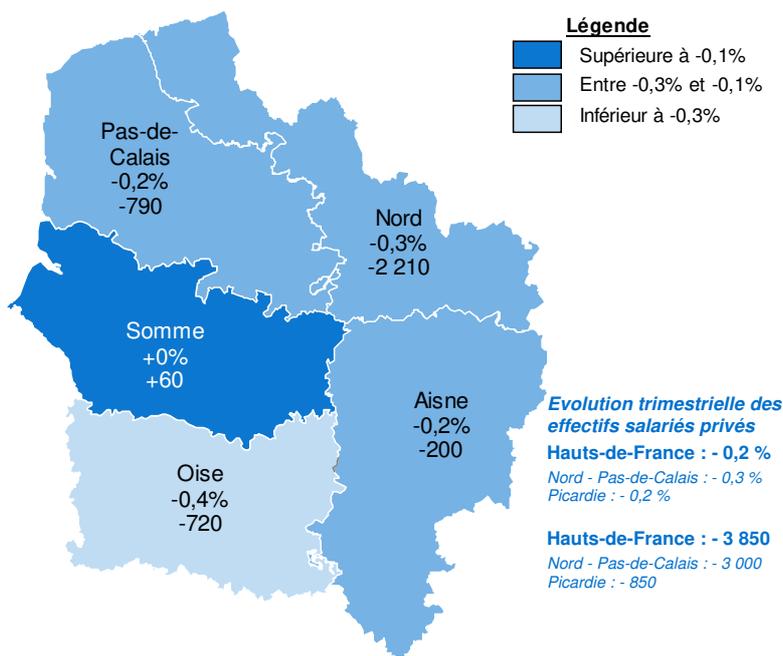
Sur un an, le bilan annuel régional est stable.

Dans la région, la masse salariale soumise à cotisations augmente de 0,7 % ce trimestre, à un rythme quasi identique aux deux trimestres précédents et légèrement plus que l'évolution nationale (+ 0,5 %).

Le salaire moyen par tête (SMPT) régional s'élève à 2 655€. Malgré une hausse de 3,2 % plus forte que celle du niveau national (+ 2,9 %), le SMPT régional reste inférieur de près de 360€ au SMPT national.

\* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (cf. Encadré 1). Le détail des évolutions des séries par secteur de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site [urssaf.org](http://urssaf.org).

### CARTE 1 - Evolution trimestrielle des effectifs salariés privés par département



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

### TABLEAU 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

	Niveau 2024 T4	Evolutions trimestrielles (en %)					Evolution annuelle (en %)	
		2023 T4	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1556,3	0,1	0,2	-0,2	0,2	-0,2	0,0
	Masse salariale (en milliards d'€)	12,4	0,3	1,2	0,6	0,6	0,7	3,2
		12,5*	1,6*	-0,1*	0,7*	0,6*	1,4*	2,5*
	SMPT (en €)	2 655	0,2	1,2	0,5	0,5	1,1	3,2
	2 680*	1,5*	-0,2*	0,6*	0,4*	1,7*	2,5*	
France	Emploi salarié (en millions)	20,2	0,1	0,3	-0,1	0,1	-0,3	-0,1
	Masse salariale (en milliards d'€)	183	0,6	1,5	0,5	0,5	0,5	3,0
		184,8*	1,8*	0,3*	0,6*	0,4*	1,2*	2,5*
	SMPT (en €)	3 013	0,4	1,4	0,5	0,3	0,8	2,9
	3 043*	1,5*	0,1*	0,5*	0,3*	1,5*	2,4*	

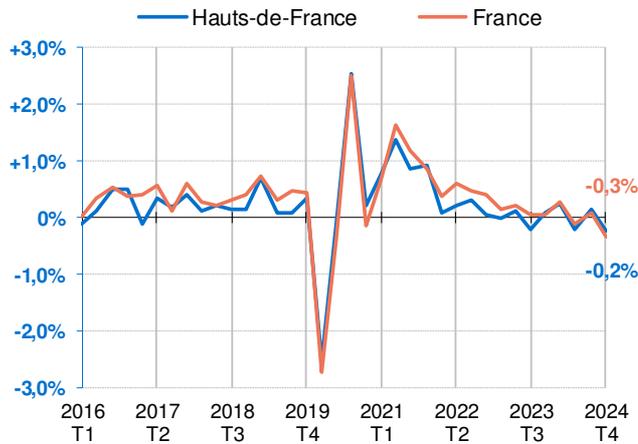


SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**GRAPHIQUE 1 – Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**

**Taux d'évolution trimestrielle des effectifs**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**Seul le secteur de l'hébergement et de la restauration voit ses effectifs augmenter sur le dernier trimestre.**

Le secteur de l'hébergement et de la restauration a connu une croissance notable en 2024. Au dernier trimestre, les effectifs ont augmenté de 0,3 %, soit 280 postes supplémentaires, contribuant à un excellent bilan annuel de 1,5 %. La restauration a été le principal moteur de cette croissance avec 330 créés sur le dernier trimestre (+ 0,4 %) et 1 300 postes sur l'année (+ 1,8 %).

Depuis le dernier trimestre 2019, les effectifs salariés ont progressé de 13,8 % dans l'hébergement-restauration.

**Les effectifs repartent à la baisse dans la construction**

Après le sursaut observé au précédent trimestre (+ 0,1 %), les effectifs salariés de la construction diminuent ce trimestre de 0,5 % (- 650 postes). Il s'agit de l'une des baisses les plus

importantes enregistrées depuis 2019. En 2024, au total, ce sont près de 1 350 postes qui ont disparu dans la région (- 1,1 %). Ce bilan négatif, tant au niveau régional que national, est attribué aux difficultés du secteur immobilier.

Les effectifs salariés diminuent fortement dans la construction de bâtiments (- 1,6 % sur le trimestre et - 5,9 % sur un an). La baisse est moins prononcée dans les travaux de construction spécialisés (- 0,6 % sur le trimestre et - 0,8 % sur un an). En revanche, ils augmentent légèrement dans le génie civil (+ 0,7 % sur le trimestre et + 1,4 % sur un an).

**Dans les services, les effectifs baissent aussi.**

Ce trimestre, les effectifs des services hors intérim diminuent de 0,2 % (- 1 100 postes), mettant fin ainsi à 4 trimestres de croissance. Sur un an, avec près de 3 000 postes créés, le bilan est positif (+ 0,4 %).

Dans l'information et la communication, les effectifs baissent de 1 % (soit - 390 postes). Tous les sous-secteurs sont concernés par cette baisse : les activités informatiques (- 0,9 %, soit - 250 postes), l'édition et l'audiovisuel (- 1,7 %, soit - 110 postes) et les télécommunications (- 0,6 %, soit - 30 postes).

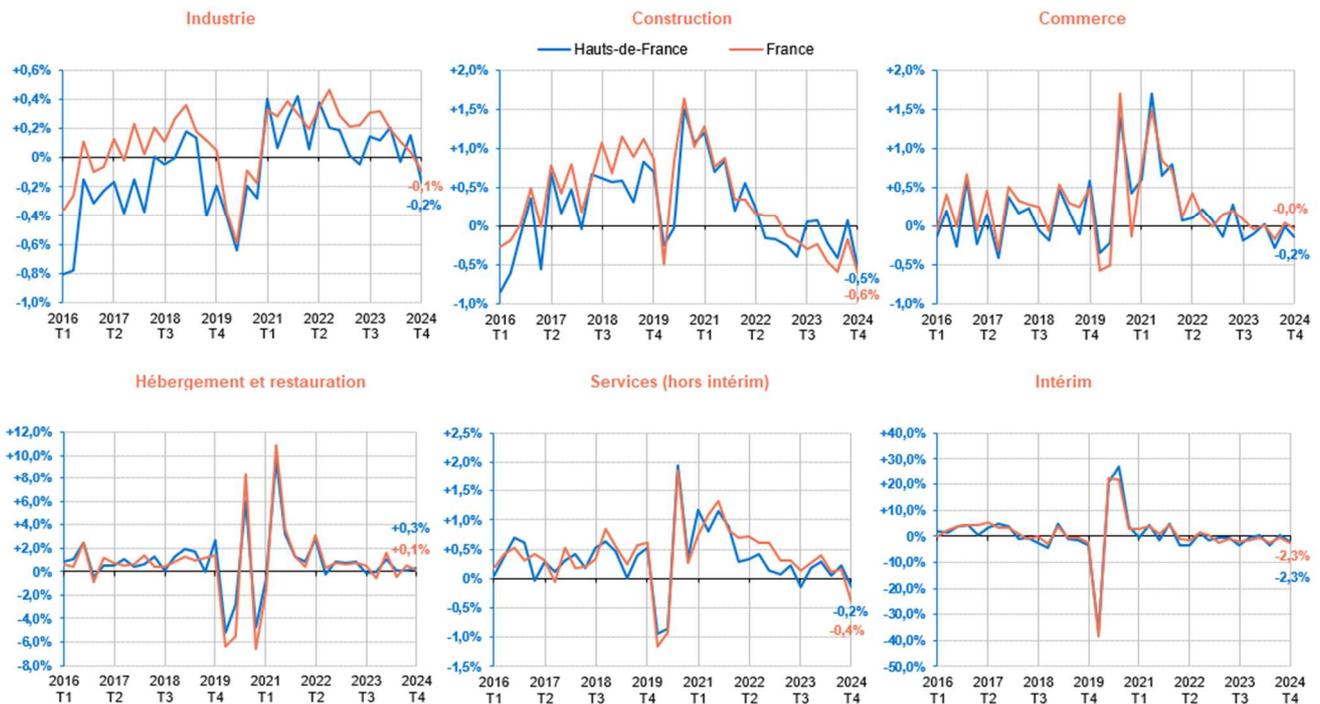
Les activités immobilières enregistrent une nouvelle contraction des effectifs ce trimestre (- 0,7 %, soit - 130 postes) portant l'évolution annuelle à - 3,8 %.

Certains secteurs, moins affectés par la conjoncture économique, parviennent cependant à créer des postes salariés : l'éducation (+ 1,1 %, soit + 360 postes), l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 0,2 %, soit + 210 postes) ou les arts, spectacles et activités récréatives (+ 0,7 %, soit + 160 postes).

**Dans l'intérim, la baisse repart.**

Les effectifs intérimaires diminuent fortement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : - 2,3 % (- 1 460 postes), après une augmentation de + 0,6 % au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs sont en net repli : - 4,4 % (- 2 900 postes).

**GRAPHIQUE 2 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



### Baisse plus marquée des effectifs ce trimestre dans l'industrie.

Après 4 ans de relative croissance ou stabilité, les effectifs industriels diminuent ce trimestre dans les Hauts-de-France : 500 postes sont perdus sur les trois derniers mois (soit - 0,2 %).

Les secteurs industriels les plus durement touchés par la baisse des effectifs ce trimestre sont : la fabrication de matériel de transport (- 300 postes, soit - 0,9 %), l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 240 postes, soit - 0,9 %), la

métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 200 postes, soit - 0,5 %), le bois et papier (- 160 postes, soit - 1,1 %).

Certains secteurs industriels restent cependant bien orientés comme la fabrication d'équipements électriques (+ 300 postes, soit + 3,3 %) ou l'industrie agro-alimentaire (+ 190 postes, soit + 0,4 %).

Sur un an, grâce au dynamisme du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, l'emploi industriel se maintient et progresse de + 0,1 % (soit + 400 postes).

**TABLEAU 2 - Effectifs salariés privés par secteur d'activité**

Secteurs	Hauts-de-France				France		
	Nombre au 31 décembre 2024 (en milliers)	Part au 31 décembre 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part au 31 décembre 2024	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<b>Industrie</b>	<b>283,9</b>	<b>18,2%</b>	<b>-0,2</b>	<b>+0,1</b>	<b>15,7%</b>	<b>-0,1</b>	<b>+0,2</b>
Industries agro-alimentaires	53,8	3,5%	+0,4	+2,0	2,9%	+0,2	+1,4
Cokéfaction et raffinage	0,5	0,0%	+0,4	+3,3	0,0%	-0,2	-0,1
Equipements électriques, électroniques, informatiques	27,1	1,7%	+1,1	+4,3	2,1%	-0,1	+0,3
Fabrication de matériels de transport	33,3	2,1%	-0,9	-1,6	1,8%	-0,1	+0,6
Autres produits industriels	141,7	9,1%	-0,5	-1,2	7,0%	-0,4	-0,7
<i>Habillement, textile et cuir</i>	10,6	0,7%	-0,9	-3,3	0,5%	-0,6	-1,2
<i>Bois et papier</i>	14,1	0,9%	-1,1	-2,3	0,8%	-0,8	-2,5
<i>Industrie chimique</i>	17,0	1,1%	-0,2	+0,0	0,7%	-0,1	0,3
<i>Industrie pharmaceutique</i>	7,3	0,5%	+0,7	+2,1	0,4%	+0,2	+2,3
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	28,0	1,8%	-0,9	-3,5	1,2%	-0,5	-2,3
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	39,9	2,6%	-0,5	-1,1	1,8%	-0,4	-0,9
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	24,7	1,6%	-0,4	+1,5	1,5%	-0,3	+0,7
Industries extractives, énergie, eau	27,5	1,8%	+0,3	+1,5	1,8%	+0,4	+1,8
<b>Construction</b>	<b>119,6</b>	<b>7,7%</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,1</b>	<b>8,0%</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,8</b>
<b>Commerce</b>	<b>270,4</b>	<b>17,4%</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>16,5%</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,2</b>
<b>Hébergement et restauration</b>	<b>85,9</b>	<b>5,5%</b>	<b>+0,3</b>	<b>+1,5</b>	<b>6,7%</b>	<b>+0,1</b>	<b>+1,8</b>
<b>Services (hors intérim)</b>	<b>733,3</b>	<b>47,1%</b>	<b>-0,2</b>	<b>+0,4</b>	<b>49,6%</b>	<b>-0,4</b>	<b>+0,3</b>
Transport	125,6	8,1%	+0,4	+1,0	7,3%	+0,1	+0,7
Information et communication	38,6	2,5%	-1,0	-2,9	4,6%	-0,9	-1,6
<i>Activités informatiques</i>	27,3	1,8%	-0,9	-3,0	2,9%	-0,8	-1,3
Activités financières et d'assurance	50,8	3,3%	+0,0	+0,5	4,1%	+0,1	+0,7
Activités immobilières	18,8	1,2%	-0,7	-3,8	1,3%	-0,7	-3,5
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	205,0	13,2%	-0,6	+0,1	15,2%	-0,5	+0,4
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	235,7	15,1%	-0,0	+1,3	12,8%	-0,5	+1,0
<i>Education</i>	34,7	2,2%	+1,1	+1,8	2,0%	-0,4	+0,1
<i>Activités pour la santé humaine</i>	52,3	3,4%	-1,1	+0,2	3,2%	-0,8	1,0
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	131,2	8,4%	+0,2	+1,5	6,7%	-0,4	+1,1
Autres activités de services	58,8	3,8%	+0,2	+0,3	4,3%	-0,5	+0,1
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	21,9	1,4%	+0,7	-0,2	1,7%	-0,7	+0,6
<b>Interim</b>	<b>63,2</b>	<b>4,1%</b>	<b>-2,3</b>	<b>-4,4</b>	<b>3,5%</b>	<b>-2,3</b>	<b>-6,0</b>
<b>Total</b>	<b>1 556,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,0</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,1</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## ENCADRÉ 1 - Zoom sur l'impact des primes sur la masse salariale et le salaire moyen par tête

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est totalement exonérée de prélèvement sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut aussi être versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette dé plafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 € et 1 500 €, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, la masse salariale prime comprise s'élève à 12,5 milliards d'euros, en hausse de 1,4 % sur un trimestre et de 2,5 % sur un an. Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 1,7 % sur un trimestre et de 2,5 % sur un an, pour atteindre 2 680 €.

Le SMPT présente des disparités en fonction de la nature du secteur : il est de 3 300 € dans l'industrie contre 1 812 € dans l'hébergement-restauration. Le SMPT augmente sur le trimestre comme sur un an dans tous les secteurs.

**TABLEAU 3 – Evolution de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)**

2024 T4	Masse salariale avec primes			SMPT avec primes		
	Niveau (en millions d'€)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Niveau	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
Industrie	2 813,5	1,6	3,8	3 300	1,9	3,5
Construction	895,6	1,5	1,7	2 492	1,9	2,8
Commerce	2 096,4	1,8	2,0	2 584	2,1	2,6
Hébergement-Restauration	465,3	1,7	3,5	1 812	2,3	2,3
Autres services	5 769,1	1,0	2,2	2 624	1,4	1,9
Intérim	478,2	2,0	1,0	2 492	2,6	3,9
<b>Total</b>	<b>12 518,1</b>	<b>1,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2 680</b>	<b>1,7</b>	<b>2,5</b>

Source : Urssaf

## ENCADRÉ 2 - Révision des évolutions trimestrielles des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation ainsi qu'aux corrections habituelles. **Les séries intègrent les effectifs apprentis.** En conséquence l'évolution des effectifs salariés publiée ces derniers trimestres est légèrement revue à la hausse à ce titre. Cette intégration n'a aucune influence sur les évolutions de la masse salariale qui intégraient déjà les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

Par rapport à la publication de décembre 2024, l'évolution des effectifs salariés totaux hors intérimaires a été révisée à la baisse de 290 postes pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2024 et de 720 postes pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2024.

En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux hors intérimaires n'a pas été révisée pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2024 et pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2024.

**TABLEAU 4 – Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles des effectifs salariés des Hauts-de-France par secteur**

Secteur	Révision des effectifs salariés			
	en nombre		en points de pourcentage	
	2024 T1	2024 T2	2024 T1	2024 T2
Industrie	-100	-370	-0,0	-0,1
Construction	+10	-30	+0,0	-0,0
Commerce	0	+120	-0,0	+0,0
Hébergement et restauration	-40	0	-0,0	+0,0
Services (hors intérim)	-300	-190	-0,0	-0,0
Intérim	+140	-260	+0,2	-0,4
<b>Total</b>	<b>-290</b>	<b>-720</b>	<b>-0,0</b>	<b>-0,0</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



## ENCADRÉ 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La DSN est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles au niveau des contrats de travail sur lesquelles la chaîne de production Urssaf se base pour calculer les effectifs de l'établissement. A compter de la publication relative au premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2023 masse salariale effectifs salariés agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière nomenclature d'activité française NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

**Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

**La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier jour ouvré du trimestre. Sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du



nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel** (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel** (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme. 

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

CHIFFRES CLÉS

5 zones d'emploi gagnent des emplois par rapport au trimestre précédent

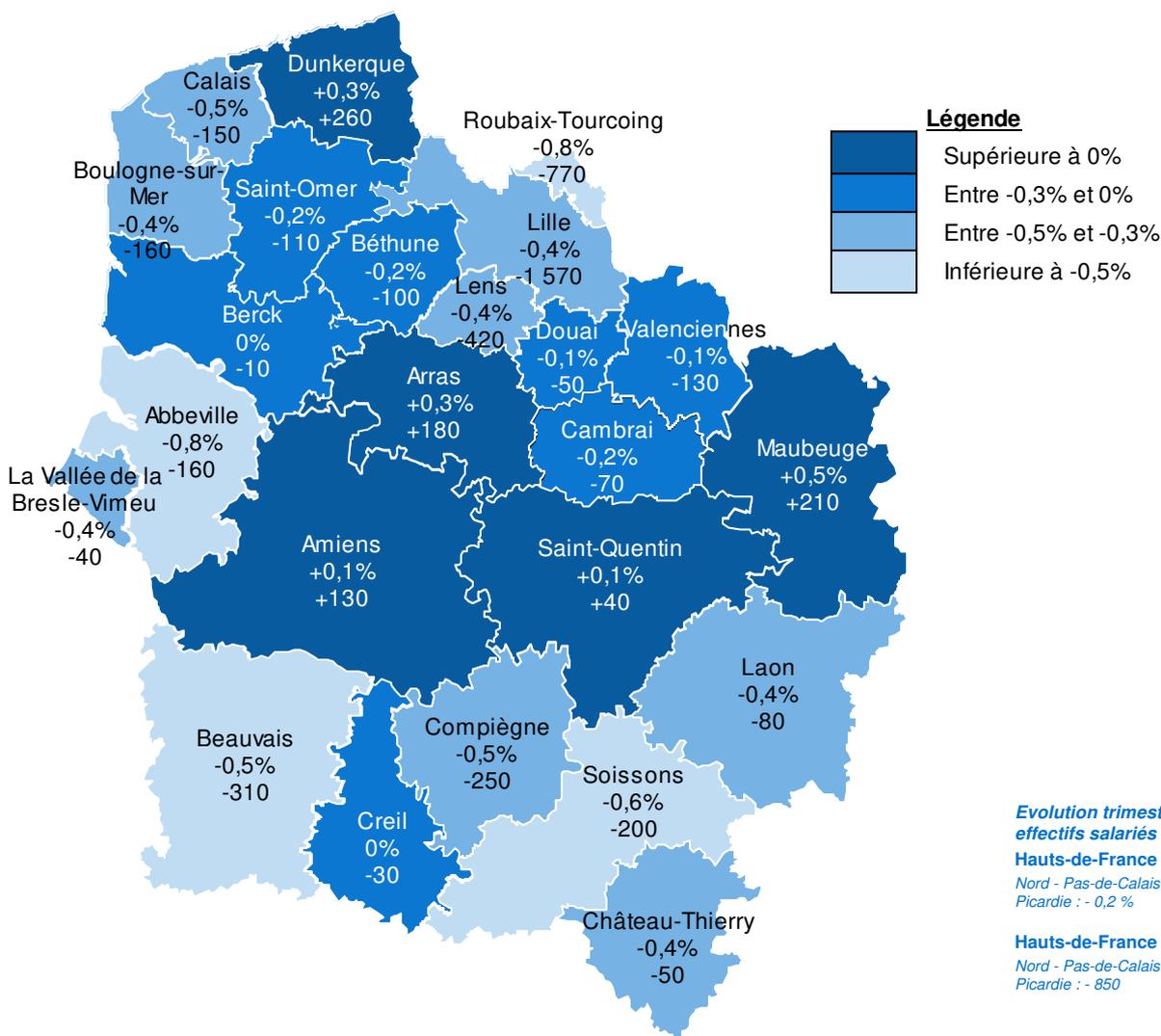
17 zones d'emploi perdent des emplois par rapport au trimestre précédent

2 zones d'emploi sont stables par rapport au trimestre précédent

Dans 17 des 24 zones d'emploi de la région Hauts-de-France, l'emploi est en repli au 4<sup>e</sup> trimestre 2024 par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2024. Les plus fortes baisses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi de Lille (- 1 570 postes), de Roubaix-Tourcoing (- 770 postes) et de Lens (- 420 postes).

Les effectifs salariés demeurent néanmoins en hausse sur le trimestre dans 5 zones d'emplois : Dunkerque (+ 260 postes), Maubeuge (+ 210 postes), Arras (+ 180 postes), Amiens (+ 130 postes) et Saint-Quentin (+ 40 postes).

CARTE 2 - Taux d'évolution et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi par rapport au trimestre précédent



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

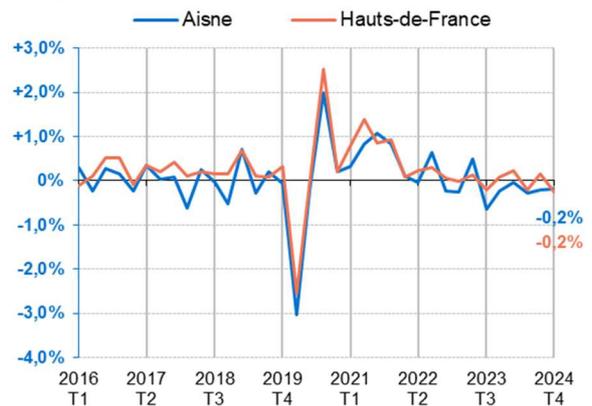
## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,2 %

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Aisne se contractent de nouveau sur les 3 derniers mois (- 0,2 % soit une perte de 200 postes), à un rythme identique à celui du précédent trimestre. Le bilan annuel affiche une diminution de 0,7 % ; ce sont ainsi 730 postes qui ont été supprimés sur un an.

Comme en région, les effectifs salariés des services hors intérim diminuent (- 0,3 % soit - 130 postes) après une hausse au 3<sup>e</sup> trimestre. Sur un an, les effectifs sont en recul (- 0,2 %). L'industrie perd de nouveau des effectifs salariés (- 0,4 % soit - 90 postes) au cours du trimestre. Après une légère progression au trimestre précédent, la construction se dégrade de nouveau (- 0,3 %).

Les effectifs intérimaires progressent ce trimestre (+ 0,9 %), après 5 trimestres de baisse. Sur un an, le bilan demeure négatif. Dans l'hébergement-restauration, la tendance est au ralentissement (+ 0,4 % après + 1,4 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2024). Le commerce se stabilise.

**GRAPHIQUE 4 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**



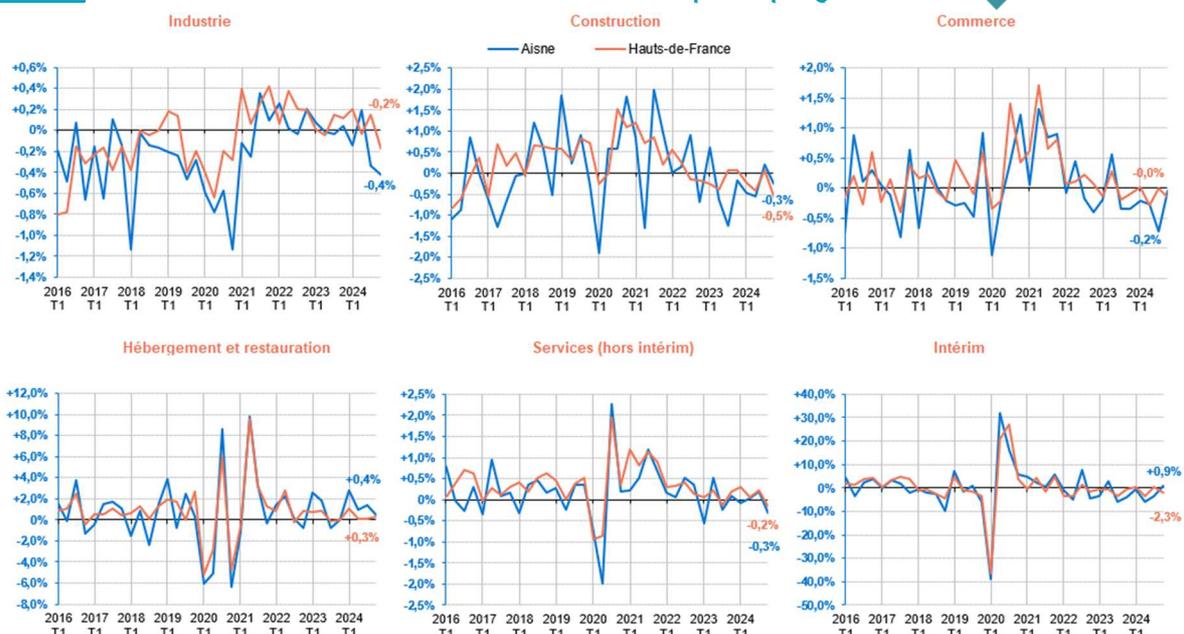
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**TABLEAU 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur**

au 31 décembre 2024	Aisne				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	21 400	21,2	-0,4	-0,7	18,2	-0,2	+0,1
Construction	8 900	8,8	-0,3	-1,1	7,7	-0,5	-1,1
Commerce	18 900	18,7	-0,0	-1,2	17,4	-0,2	-0,4
Hébergement et restauration	5 500	5,4	+0,4	+5,6	5,5	+0,3	+1,5
Services (hors intérim)	42 100	41,6	-0,3	-0,2	47,1	-0,2	+0,4
Intérim	4 400	4,4	+0,9	-9,4	4,1	-2,3	-4,4
<b>Total</b>	<b>101 200</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,0</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**GRAPHIQUES 5 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,3 %

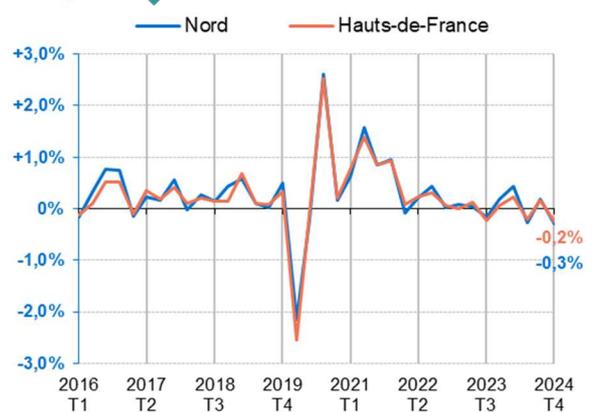
Après le rebond constaté au 3<sup>e</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés du secteur privé repartent à la baisse dans le Nord au 4<sup>e</sup> trimestre. Ils diminuent de 0,3 %, soit - 2 200 postes. Le bilan annuel reste toutefois légèrement positif (+ 0,1 %, soit + 720 postes).

Les effectifs industriels sont quasi-stables ce trimestre. La baisse dans la fabrication de matériels de transport et de l'industrie textile sont partiellement compensées par la hausse dans la fabrication d'équipements électriques et les industries agro-alimentaires. Sur l'année 2024, l'industrie affiche un bilan largement positif avec 1 300 postes supplémentaires.

Dans la construction, les effectifs sont toujours en baisse et le bilan annuel est lourd avec une diminution de 1 % des effectifs salariés (- 530 postes). Le commerce et les services hors intérim voient aussi leurs effectifs diminuer ce trimestre.

Seul le secteur de l'hébergement et de la restauration affiche une évolution positive des effectifs.

GRAPHIQUE 6 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



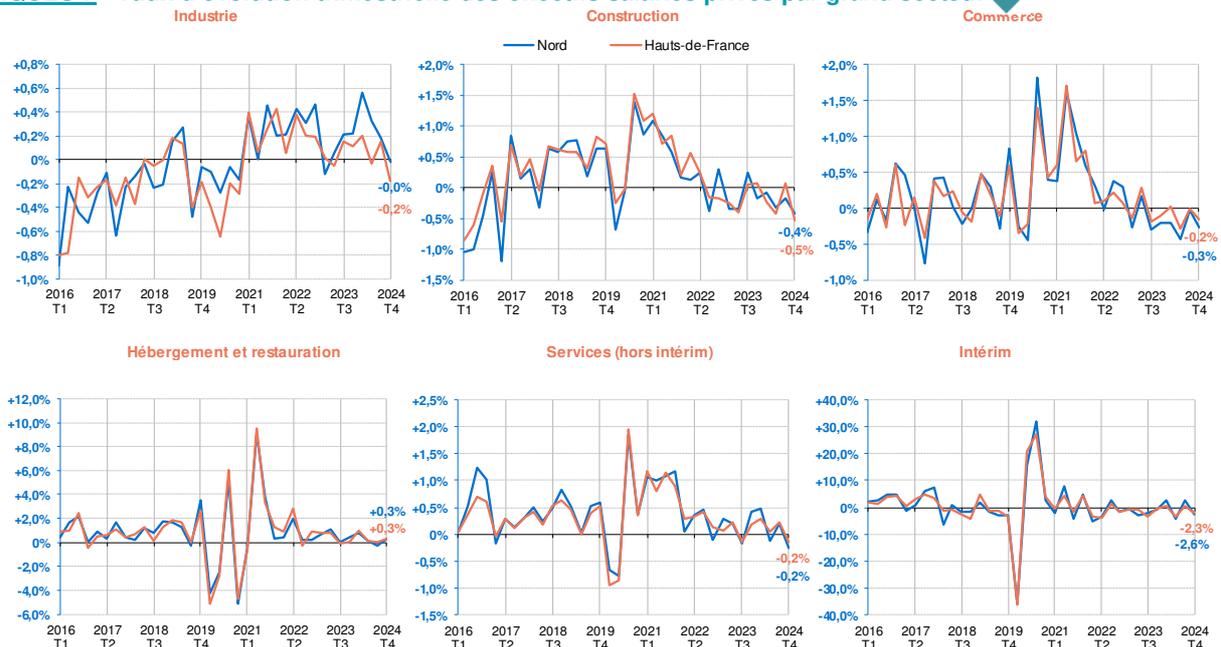
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 décembre 2024	Nord				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	127 000	16,4	-0,0	+1,1	18,2	-0,2	+0,1
Construction	52 600	6,8	-0,4	-1,0	7,7	-0,5	-1,1
Commerce	131 600	16,9	-0,3	-0,9	17,4	-0,2	-0,4
Hébergement et restauration	40 200	5,2	+0,3	+1,0	5,5	+0,3	+1,5
Services (hors intérim)	397 300	51,1	-0,2	+0,3	47,1	-0,2	+0,4
Intérim	28 300	3,6	-2,6	-1,9	4,1	-2,3	-4,4
<b>Total</b>	<b>776 900</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>+0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,0</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 7 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

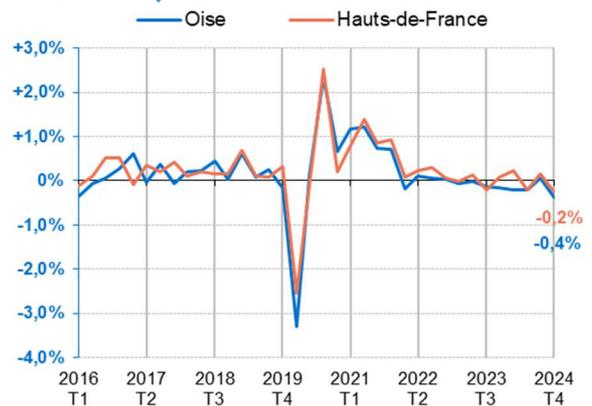
## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,4 %

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés du département de l'Oise diminuent de 0,4 % (soit - 720 postes), après un léger rebond au 3<sup>e</sup> trimestre. C'est la baisse la plus marquée parmi les cinq départements de la région. Sur un an, le bilan s'aggrave avec une diminution de 0,7 %.

Tous les secteurs sont touchés par cette baisse. La réduction des effectifs intérimaires et industriels se poursuit et s'accroît (respectivement - 2,2 % soit - 190 postes et - 0,6 % soit - 240 postes). La construction reste mal orientée avec une perte de 180 postes (- 1,1 % sur le trimestre). Sur l'année, ces trois secteurs affichent un bilan négatif.

Les effectifs du secteur tertiaire hors intérim suivent la tendance régionale et enregistrent une baisse de 0,1 % (- 90 postes), après + 0,7 % au 3<sup>e</sup> trimestre. Contrairement à la région, l'hébergement et restauration ne crée pas d'emplois (- 0,1 %). Le commerce est de nouveau stable.

GRAPHIQUE 8 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



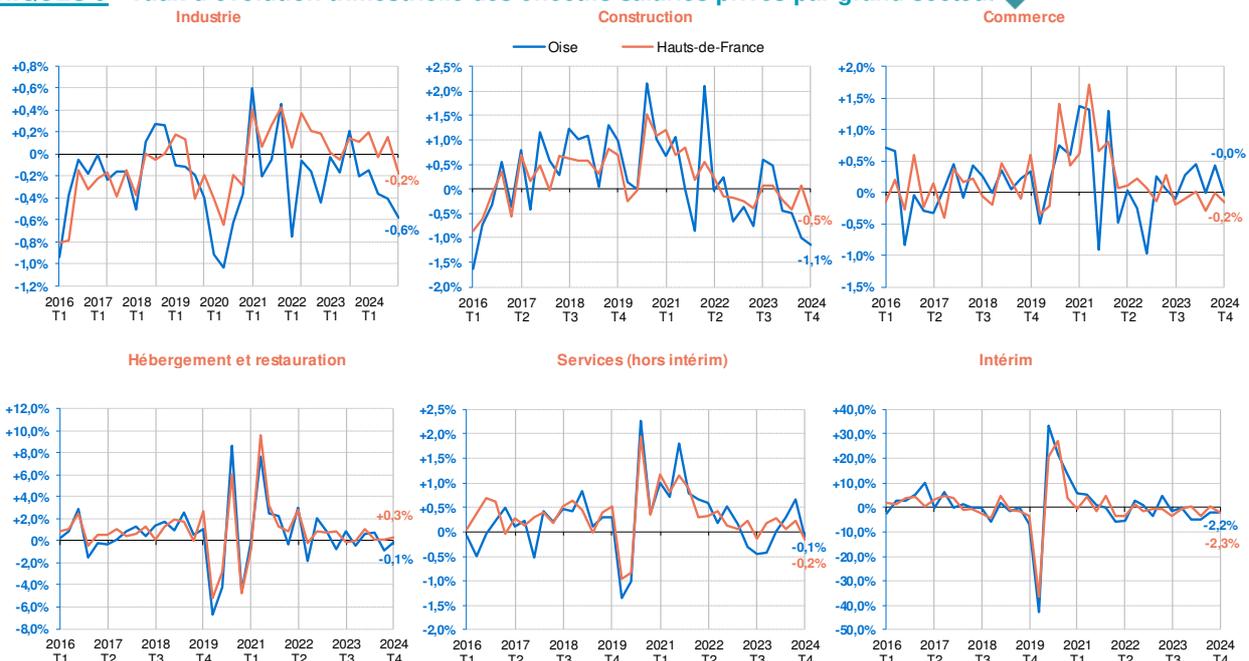
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Oise				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 31 décembre 2024</i>							
Industrie	40 700	21,2	-0,6	-1,5	18,2	-0,2	+0,1
Construction	15 200	7,9	-1,1	-3,0	7,7	-0,5	-1,1
Commerce	35 300	18,4	-0,0	+0,8	17,4	-0,2	-0,4
Hébergement et restauration	10 300	5,4	-0,1	+0,3	5,5	+0,3	+1,5
Services (hors intérim)	81 600	42,6	-0,1	+0,9	47,1	-0,2	+0,4
Intérim	8 700	4,6	-2,2	-13,1	4,1	-2,3	-4,4
<b>Total</b>	<b>191 700</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,0</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 9 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,2 %

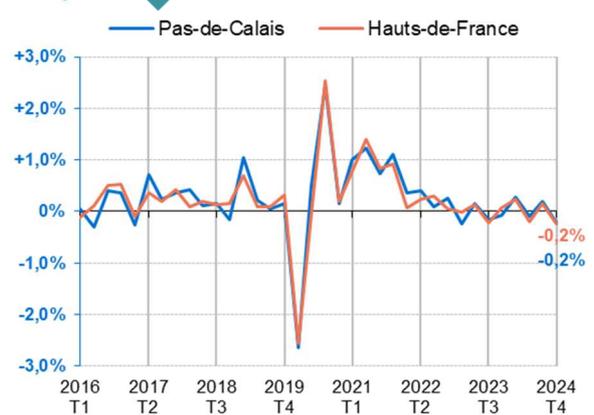
Après un trimestre de reprise, le Pas-de-Calais enregistre une baisse de ses effectifs par rapport au trimestre précédent (- 0,2 % soit - 790 postes), comme en Hauts-de-France. Sur un an, les effectifs salariés du Pas-de-Calais sont toujours en hausse (+ 0,1 %, soit + 520 postes), légèrement plus fortement qu'en région.

Pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif, les effectifs salariés des services hors intérim sont stables alors qu'ils sont en baisse en région ; ils sont en croissance de 0,6 % sur un an (soit + 840 postes).

Contrairement au trimestre précédent, l'industrie, la construction, le commerce, l'hébergement-restauration et l'intérim sont en baisse ce trimestre comme sur un an.

Seul le secteur de l'hébergement-restauration est en hausse sur le trimestre (+ 1,0 %, soit + 210 postes) comme un sur un an (+ 2,3 %, soit + 480 postes), plus fortement qu'en région.

**GRAPHIQUE 10 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**



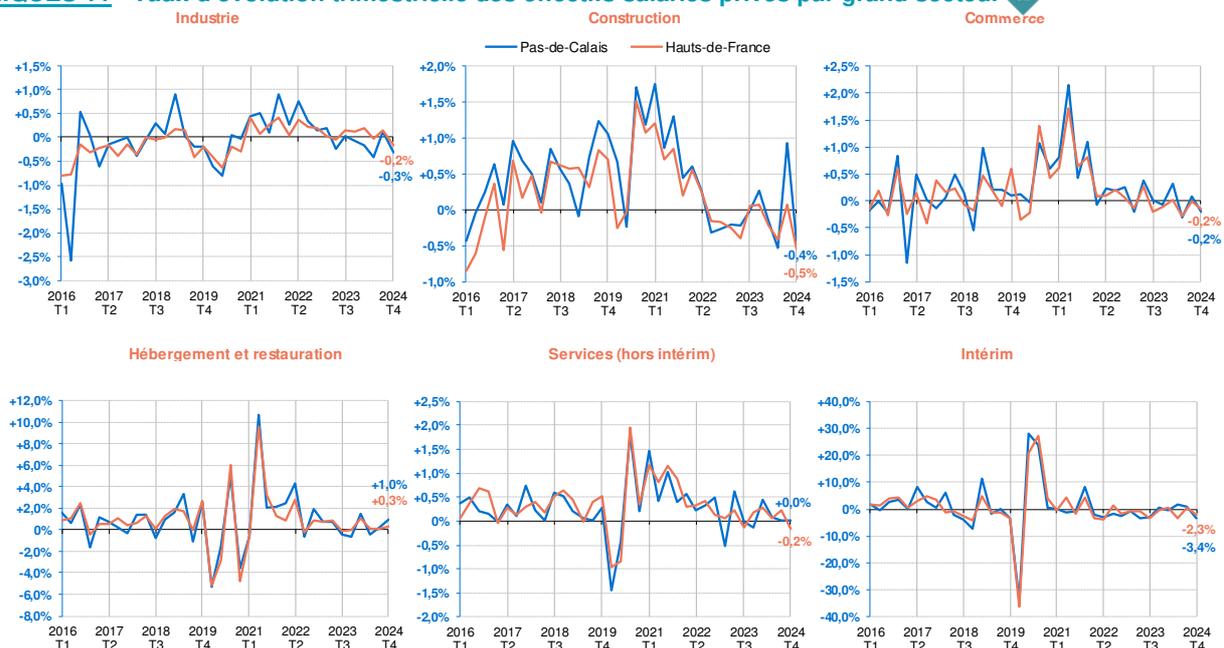
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**TABLEAU 9 - Effectifs salariés privés par grand secteur**

au 31 décembre 2024	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	63 600	18,3	-0,3	-0,8	18,2	-0,2	+0,1
Construction	32 800	9,4	-0,4	-0,2	7,7	-0,5	-1,1
Commerce	62 000	17,8	-0,2	-0,1	17,4	-0,2	-0,4
Hébergement et restauration	21 700	6,2	+1,0	+2,3	5,5	+0,3	+1,5
Services (hors intérim)	152 200	43,8	+0,0	+0,6	47,1	-0,2	+0,4
Intérim	15 300	4,4	-3,4	-0,9	4,1	-2,3	-4,4
<b>Total</b>	<b>347 500</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>+0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,0</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**GRAPHIQUES 11 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

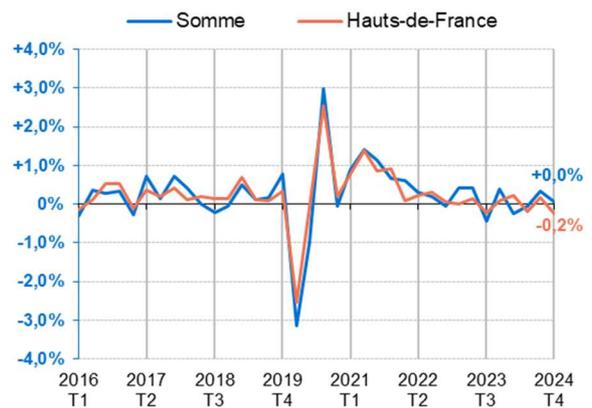
## Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,0 %

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, les effectifs salariés de la Somme se stabilisent, après + 0,3 % au 3<sup>e</sup> trimestre. Le bilan demeure légèrement positif sur un an (+ 0,1 %).

Contrairement à la tendance régionale, les effectifs intérimaires progressent modérément (+ 0,1 %) après 2 trimestres de baisse. Ce rebond ne compense toutefois pas les pertes enregistrées aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre. Sur un an, 450 emplois ont été supprimés. Dans les services hors intérim, le ralentissement, entamé le trimestre dernier se confirme (+ 0,1 % après + 0,8 % et + 0,2 % aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre). Sur un an, la croissance s'élève à 0,4 %. Le secteur industriel continue de créer des emplois, mais à un rythme plus faible (+ 0,1 % après + 1,2 % au 3<sup>e</sup> trimestre). Le commerce renoue avec la croissance.

A l'inverse, l'hébergement et restauration perd des postes salariés ce trimestre (- 0,6 %). La construction suit la tendance régionale ; le nombre de salariés diminue ce trimestre (- 0,8 %).

**GRAPHIQUE 12 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés**



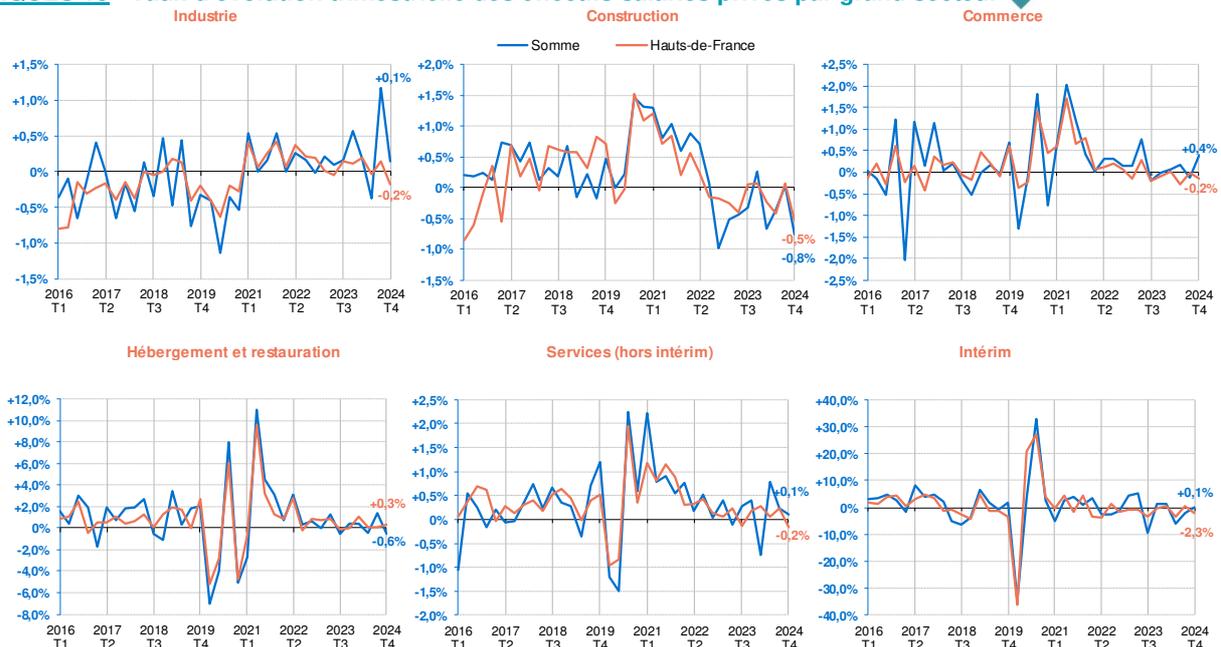
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**TABLEAU 10 - Effectifs salariés privés par grand secteur**

	Somme				Hauts-de-France		
	au 31 décembre 2024	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 31 décembre 2024</i>							
Industrie	31 200	22,4	+0,1	+1,1	18,2	-0,2	+0,1
Construction	10 200	7,3	-0,8	-1,8	7,7	-0,5	-1,1
Commerce	22 700	16,3	+0,4	+0,5	17,4	-0,2	-0,4
Hébergement et restauration	8 300	6,0	-0,6	+0,8	5,5	+0,3	+1,5
Services (hors intérim)	60 200	43,3	+0,1	+0,4	47,1	-0,2	+0,4
Intérim	6 500	4,7	+0,1	-6,6	4,1	-2,3	-4,4
<b>Total</b>	<b>139 000</b>	<b>100,0</b>	<b>+0,0</b>	<b>+0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,0</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**GRAPHIQUES 13 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur**



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)